



Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-0092

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023 S'LOW
ID : 059-215903832-20230920-DC_2023_092-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame LE TOUZE née CRAPET Marinette visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

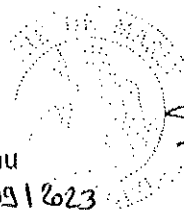
D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1588 à Madame LE TOUZE née CRAPET Marinette domiciliée à Amancy (Haute-Savoie) – 634 rue Vozerier.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 12 octobre 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 3 m2, d'un montant de CENT SOIXANTE DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 20 septembre 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 22/09/2023
et de la publication le 22/09/2023

Isabelle DUPONT